

Au service des parents et des enfants

avez-vous des tout petits ? Si oui, alors vous êtes concernés. Vous et vos enfants serez accueillis par l'équipe dynamique et enthousiaste de la Petite Enfance. Les éducatrices forment, depuis la rentrée scolaire, des stagiaires de dernière année de l'école de la Petite Enfance. Pour la première fois, ces dernières accompagnent vos enfants durant plusieurs mois. Ces vingt personnes, encadrées par Mme Marie-Claude Suchet, se répartissent sur plusieurs sites, au sein des groupes scolaires : Veyrier Village, Bois-Gourmand et Vessy-Pinchat. Sur le site communal www.veyrier.ch vous trouverez d'ailleurs tous les renseignements utiles : horaires d'ouverture, noms et coordonnées des responsables, nombre de places disponibles, manifestations, etc. . .

Il s'agit de garderies et jardins d'enfants qui accueillent les petits entre douze mois et quatre ans. Les garderies sont ouvertes quatre heures par demi-journée et les enfants peuvent les fréquenter deux demi-journées fixes par semaine.

Pour les enfants âgés de trois à quatre ans, il y a les jardins d'enfants qui accueillent chaque enfant quatre fois par semaine durant trois heures. Sur le site de Veyrier village, le groupe Maya de la Ruche est ouvert selon un horaire élargi de quatre heures.

Les petits qui fréquentent le jardin d'enfants de « l'Association Pitchoun », sis à l'école du Bois-Gourmand, les lundis et mardis matins, peuvent y prendre leur repas.

Toutes les structures travaillent ensemble sur un même fil conducteur avec, en apothéose, la fête de la Petite Enfance, qui aura lieu cette année à l'école du Bois-Gourmand le samedi 12 mai 2007. Nous vous invitons d'ores et déjà à visiter notre exposition réalisée avec les bricolages des enfants sur le thème de l'eau.

Le marché aux jouets sera organisé le jour de la fête.

Dans quelques jours, soit le mardi 6 mars 2007, auront lieu les inscriptions pour la rentrée scolaire 2007-2008. Rendez-vous à la salle communale pour les enfants n'ayant pas encore fréquenté les institutions communales. Un bulletin est téléchargeable sur le site, ainsi que les nouveaux tarifs applicables.

La crèche intercommunale, gérée par un comité dont la directrice est Mme Marie-Dominique Cots, dispose de 27 places réservées aux habitants de la commune.

Ce mode de garde est strictement destiné aux parents qui travaillent.

Si vous n'avez pas trouvé de solution parmi toutes ces structures, La Salésienne, institut privé, accueille les enfants de 3 à 4 ans.

Pour le futur, une nouvelle crèche est à l'étude.

D'ores et déjà, nous nous réjouissons de vous rencontrer, d'accueillir et de vous aider à faire progresser votre enfant non seulement dans ses apprentissages, mais aussi dans sa vie sociale.



Les institutions de la Petite Enfance

Responsable : Marie-Claude Suchet

Garderies (1 à 3 ans)	
<p>Les Nains du Salève - Av. du Grand-Salève 2 - 022 764 15 50</p> <p>Groupes : - 12 à 18 mois : mardi après-midi 13h30 - 17h00 - 18 mois à 2 ans : lundi matin 8h30 - 12h00 - 2 ans à 3 ans : mardi matin 8h30 - 12h00 - 3 ans à 4 ans : lundi après-midi 15h30 - 17h00 - 4 ans à 5 ans : mardi matin 8h30 - 12h00 - 5 ans à 6 ans : mercredi après-midi 15h30 - 17h00</p> <p>Responsables : Mmes Béatrice Courbet, Géraldine Lardoux, Lucie et Mélanie Educatrices : Mmes Marlène Lollmann, Marie-Aline Naspinski et Barbara Grech Bénévoles : Mlle Aurélie Trézet-Viel</p>	
<p>Les Rainettes - Ch. de la Tour-de-Pinchat 2 - 022 764 02 10</p> <p>Groupes : - 12 mois à 2 ans : mardi après-midi 13h30 - 17h00 - 2 ans à 3 ans : lundi matin 8h30 - 12h00 - 3 ans à 4 ans : lundi après-midi 15h30 - 17h00 - 4 ans à 5 ans : mardi matin 8h30 - 12h00</p> <p>Responsable : Mme Véronique Hermetier Educatrices : Mmes Sandra Lindinger et Karoline Schipperlin Bénévoles : Mlle Genevieve Legendre</p>	
<p>Pitchoun - Ecole du Bois-Gourmand - Rue de Veyrier 200 - 022 734 04 15</p> <p>Groupes : - Niveau 1 - 15 mois à 3 ans : lundi après-midi 15h30 - 18h00 - Niveau 2 - 15 mois à 3 ans : mardi après-midi 13h30 - 16h30 - Niveau 3 - 15 mois à 3 ans : mercredi matin 8h30 - 11h30 - Niveau 4 - 15 mois à 3 ans : vendredi matin 8h30 - 11h30</p> <p>Educatrices : Mmes Françoise Clément et Corinne Desse Aide : Mme Genevieve Ueber</p>	

Jardin d'enfants (de 3 ans - au 31 octobre)	
<p>La Ruche - Av. du Grand-Salève 2 - 022 764 15 07</p> <p>Groupes : - Maya (12-18 mois) : mardi après-midi 13h30 - 17h00 - Maya (18-24 mois) : jeudi et vendredi 14h30 - 17h00 - Maya (24-36 mois) : lundi et mardi matin 8h30 - 11h30 - Maya (36-48 mois) : mercredi après-midi 15h30 - 18h00</p> <p>Responsables : Mmes Marlène Lollmann et Lucie et Mélanie Educatrices : Mmes Madeleine Kasprinski et Nicole Fournier Bénévoles : Mlle Anne-Laure de Haller</p>	
<p>Les Lucioles - Ch. de la Tour-de-Pinchat 2 - 022 764 02 10</p> <p>Le groupe : - mardi et mercredi matin 8h30 - 11h30 - jeudi et vendredi après-midi 13h30 - 16h00</p> <p>Responsable : Mme Sandra Lindinger Educatrices : Mme Sabine Chalier</p>	
<p>Pitchoun - Ecole du Bois-Gourmand - Rue de Veyrier 200 - 022 734 04 15</p> <p>Le groupe : - mardi matin 8h30 - 11h30 - après-midi 13h30 à 16h00 - jeudi et vendredi après-midi 13h30 - 16h00</p> <p>Educatrices : Mmes Françoise Clément et Corinne Desse Aide : Mme Genevieve Ueber</p>	

Pages officielles
rédigées par la Commission municipale d'information



Conseil municipal – Séance du 5 décembre 2006

Marmite de l'Escalade refroidie par une nouvelle tempête de motions

La dernière séance 2006 s'annonçait courte ce mardi. Mais c'était sans compter la panoplie de motions qui s'était abattue dans l'hémicycle, retardant la dégustation de la délicieuse soupe traditionnelle de l'Escalade qui patientait dans le carnotzet.

Parmi les 3 projets de motions, l'un émanant du parti démocrate chrétien a été retiré pour sa similitude avec celui des partis libéral et radical. Formalisant les requêtes du Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre, la motion proposait au Conseil administratif d'étudier des solutions de rechange pour l'emplacement d'une nouvelle crèche. « Le Conseil administratif s'était déjà engagé à étudier d'autres solutions », a rappelé le socialiste Raymond Jeaneret. Pour cause, le Conseiller administratif Philibert Perrin annonçait déjà une carte où avait été dressé l'inventaire des terrains propices à la construction d'une nouvelle crèche dont certains pouvaient faire l'objet d'un achat par la commune. Exhortant à la prudence, il a prévenu « Toutefois, ne vous faites pas d'illusions. De longs délais requis pour la construction ainsi que des réactions allant à l'encontre du projet tels qu'aux Etournelles sont tout à fait possibles ». Répondant aux oppositions évoquées lors de la dernière séance, le Conseiller administratif a informé qu'un rapport de 9 pages répondant aux exigences de l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire avait été élaboré avec l'aide d'un avocat.

Réagissant à l'interrogation de la démocrate chrétienne Marielena Gautrot, M. Perrin a également annoncé la possibilité d'ajouter 25 places supplémentaires à la crèche de la Cigogne et ce, tout en respectant les recommandations établies en la matière. Rebondissant sur ce point, le démocrate chrétien Nicolas Martin a suggéré de demander l'allègement des exigences relatives à ce genre d'établissement, annonçant la venue d'une potentielle motion à ce propos. M. Perrin a annoncé que, déjà, l'Entente au Grand Conseil et l'Association des Communes Genevoises travaillaient sur cet assouplissement.

Cartigny citée en exemple

L'autre motion, également émise par les démocrates chrétiens, proposait de mettre à l'étude la création d'un chauffage urbain. Citant l'exemple de Cartigny où la majorité des demeures sera chauffée par une grande chaufferie centrale, M. Martin a formulé l'idée de suivre l'exemple qui s'inscrivait bien dans le contexte du développement durable tout en assurant des économies conséquentes. Comme des travaux sont en cours ou sont prévus dans le périmètre de l'avenue du Grand-Salève, il lui semblait opportun d'étudier cette possibilité notamment pour l'école de Veyrier et les bâtiments gérés par la Fondation pour le logement.

Saluant la proposition, M. Perrin a pourtant évoqué de nombreux points allant à l'encontre du projet dans la forme proposée. Parmi eux, l'avancement des études et des travaux en cours est tel qu'il précéderait la réalisation tout en augmentant les coûts de façon considérable. « Dans l'éventualité d'un chauffage aux copeaux de bois, si nous en avons actuellement en suffisance pour l'infrastructure existante, un projet d'une telle envergure nécessiterait l'apport de ressources provenant de l'extérieur », a déploré le Conseiller administratif.

Déclarant la proposition tardive dans la législature, le groupe socialiste a suggéré de reporter la

motion après les élections 2007. Quant au libéral Stefano Moioli, admettant que la proposition arrivait en retard, il a suggéré tout de même d'entamer une réflexion sur le sujet bien en amont de futures réalisations. Pour le libéral Cosimo Rizzo, la création d'une chaudière de cette ampleur impliquerait son installation dans l'école qui sera de toute façon pourvue de nouvelles infrastructures de chauffage. « Nous devons dès lors y penser le plus vite possible et non pas lors de la prochaine législature ». Mais M. Jean-Noël Genêt a tenu à prévenir qu'étant donné le passage des camions pour livrer le bois, l'école n'était certes pas l'endroit idéal pour y installer la chaudière principale sans compter qu'elle serait trop au centre du village.

« Cette motion est soit trop généraliste soit trop précise et ne me satisfait pas en l'état », a précisé le radical Serge Luisier. Abondant dans son sens, M. Jeaneret a fait remarquer que la proposition concernant l'école était d'une part trop précise et qu'elle arrivait trop tard. Des propositions d'amendement et de renvoi en commission ont été formulées. « On ne sait même pas si c'est faisable, sur quoi travaillerions-nous dans les commissions », a relevé M. Martin avant d'insister sur sa suggestion première qui était de transmettre la motion au Conseil administratif. « Vous nous demandez une étude d'envergure, nous devons alors demander le coût de cette étude qui s'annonce ardue », a répondu M. Genêt. « C'est pour cette raison que nous demandons d'analyser le projet seulement dans le périmètre du Grand-Salève puisqu'il y a des travaux prévus à cet endroit », a rétorqué M. Martin tout en ajoutant que l'idée n'était tout de même pas restreinte à cet endroit. « Je ne crois pas que cette étude retarderait l'échéance seulement d'un mois mais plutôt de 3 ou 4 mois, temps requis pour avoir une réponse circonstanciée », a argumenté M. Jeaneret tout en rappelant que le début des travaux dans le secteur était initialement prévu pour le début du printemps. M. Rizzo a lui émis la possibilité de consulter les mandataires pour vérifier si le chantier était réalisable.

Suite à de longs débats, la motion a finalement été acceptée et le Conseil administratif devra donc plancher sur la question dans les mois qui suivent.

Mais le thème a par la suite soulevé certaines questions dont celle du radical Patrick Hunziker qui s'inquiétait de l'émission des particules fines particulièrement nocives pour les personnes sensibles soit les personnes âgées et les enfants, rappelant alors le danger d'installer une chaufferie du genre dans le périmètre d'une école. « Il faudrait clarifier cette affaire, ne serait-ce que pour répondre aux interrogations de la population », a-t-il prévenu. « Nous avons déjà demandé un rapport d'expertise sur le chauffage du Bois-Gourmand et le recevrons sous peu », a informé M. Perrin.

Qui paie quoi

Un crédit de CHF 108'000.- a été rapidement accordé pour la pose des collecteurs séparatifs des chemins des Lucioles et du Chèvrefeuille. Restait toutefois à débattre d'un sujet rencontré lors de séances précédentes soit la prise en charge d'une partie des coûts. Le démocrate chrétien Nicolas Martin, en interprétant un article de loi, a émis l'idée que seule la commune pouvait déterminer si un collecteur séparatif privé était d'intérêt local. Dans ce cas, la partie excédant CHF 25'000.- ainsi que le coût afférent à l'étude du projet seraient à la charge de la commune alors que si aucun intérêt local n'était défini, tous les frais

seraient à la charge du ou des propriétaires. Lisant différemment les articles de loi en la matière, le socialiste Eric Fuld a, quant à lui, soumis l'hypothèse que dès lors que 2 propriétaires étaient impliqués dans la réfection de ces séparatifs, il n'y avait aucun doute sur l'intérêt local de l'infrastructure et que le jugement de la commune n'était, alors, pas nécessaire dans ce cas de figure.

Changement avantageux de créancier à la Fondation pour le logement

Les élus ont facilement opté pour deux nouveaux cautionnements pour la Fondation, emprunts passant de 3.89% et 3.65% d'intérêt à un seul taux pour un emprunt effectué à la BCGe de seulement 2.88%. Interrogé sur le coût de l'opération par le socialiste Henri-Marc Schaerer, M. Genêt a promis que le nouveau taux d'intérêt absorberait largement les frais de débite pour l'engagement auprès de la Swisslife.

Pêle-mêle

Au cours de la soirée, diverses communications et questions ont été transmises par les Conseils. La réception d'une lettre rappelant la préoccupation des résidents du quartier des Etournelles sur la sécurité du passage piétons, préoccupation partagée par l'exécutif selon M. Perrin qui attend une réponse des autorités cantonales sur le sujet.

La création d'un nouvel espace culturel pour la Mansarde de Veyrier a également été suggérée et sera soumise à la commission d'urbanisme.

M. le maire Daniel Mermod a annoncé que le service des routes et espaces verts de la commune s'était distingué pour sa décoration florale et que les employés en seraient remerciés par une invitation au carnotzet. Le même service sera d'ailleurs appuyé par la nouvelle venue de la jardinière Mme Anne Schaerer, portant ainsi à 4 la création de postes sur la commune dans un court laps de temps, créations toutes bienvenues pour lutter contre le chômage.

Persistant dans son désir de faire des économies, l'Etat de Genève a annoncé que les citoyens votant par correspondance devront dorénavant payer leur timbre. Cette information sera transmise aux Veyrites par l'intermédiaire du journal ou d'un tout ménage.

Parmi les préoccupations, la prolifération de chiens dans la forêt, l'entretien des sanitaires publics ou encore la politique de salage des routes étaient à l'ordre des questions du jour.

La question de la publication de procès-verbaux des commissions et des séances a aussi été soulevée et le secrétaire général M. Christian Garin a avoué travailler sur leur diffusion sur le Net pour les élus municipaux dans un proche avenir.

Finalement, la fin d'année s'annonce festive. Entre le bal de l'Escalade organisé notamment par la Compagnie des sapeurs-pompiers ou encore la Fête haïtienne prévue pour le 16 décembre, les Veyrites n'auront que l'embarras du choix pour célébrer comme il se doit la venue de l'année 2007. Année où l'on voit poindre déjà des débats animés dans l'arène municipale.

La séance s'est terminée à huis clos par le préavis favorable d'un dossier de naturalisation.

Nancy Gagné Bolle



Inauguration du terrain de football synthétique à Grand-Donzel

Portes ouvertes au service des routes et espaces verts

Après plusieurs mois de travaux, les autorités communales ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du terrain de football synthétique au Centre sportif de Grand-Donzel le 10 mars prochain à 10h30.

A cette occasion, le service des routes et espaces verts organisera une **journée « portes ouvertes » dès 9h30 dans ses locaux.**

Pour le programme de ces deux événements, référez-vous au tout-ménage distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune.

Nous espérons vous y rencontrer nombreux !



SUB-LEMAN – Club de plongée

C'est une bande de copains et d'anciens élèves (de ce qui était encore l'école de plongée Sub Léman) qui créent le club le 18 mars 1993. Bien qu'affilié à la FSSS-CMAS (depuis le 19 mars 1994), nous ne faisons pas de ségrégation.

En effet, pour nous « un plongeur est un plongeur », quelle que soit la provenance de son brevet et peut donc entrer dans le club, où il recevra sa licence FSSS.

Nous sommes avant tout un club convivial, désireux rassembler des personnes aimant la pratique de la plongée, comme sport ou tout sim-

plement pour se détendre après un dur labeur. Nous sommes actuellement une quinzaine de membres.

Nous organisons des plongées club dans la région ou sur des destinations plus lointaines mais nous ne voulons pas être une « agence de voyage », organisant à tout bout de champ des sorties et excursions.

La convivialité, la camaraderie, les soirées repas (!), les sorties pique-nique, l'ambiance familiale et, évidemment, la joie de vivre sont nos caractéristiques premières.

A Veyrier, commune active par excellence, nous participons chaque année, au mois de septembre, à sa célèbre Vogue, où nous tenons un stand de « ravitaillement » célèbre pour son cocktail « Grand Bleu »

Le club n'organise pas d'école (pour le moment !) mais est en contact étroit avec les instances de formation de la FSSS, permettant ainsi à chaque membre de se perfectionner, de passer les brevets qu'il désire ou de se lancer dans des plongées spéciales tout en restant dans le club.

Nous disposons d'un compresseur pour nos membres, il se situe à Bernex... chez un vigneron ! Notre local se trouve à Grand Donzel, sous le bâtiment de la voirie. Il s'agit d'un abri de la protection civile mais... quelque peu aménagé pour une survie typique d'un club de plongée !!!

Alors, bonnes plongées à tous et peut-être à bientôt

Contact :

SUB-LEMAN – Club de plongée
Case postale 250 – CH-1255 Veyrier
Yves Duffey
Tél : +41 22 / 784.08.33
E-mail : yves.duffey@bluewin.ch

Ce texte est placé sous la responsabilité de son auteur et n'engage pas la commune de Veyrier.



QUESTIONS À NOS ÉLUS

Faites-nous parvenir votre message

par mail : z.baiteche@veyrier.ch

ou par poste à la mairie de Veyrier,
Case postale 330, 1255 Veyrier.



Journal de Veyrier
N° 47
mars 2007



Procédures de votes

pour les élections municipales du 25 mars 2007 et les élections administratives du 29 avril 2007

Le 25 mars prochain seront élus les 23 Conseillers municipaux de la commune et le 29 avril, les trois Conseillers administratifs pour une période de 4 ans.

Les Conseillères et Conseillers municipaux représentent le pouvoir délibératif de la commune. Sur proposition de l'Exécutif :

- Elles / Ils votent le budget annuel de la commune et les impôts communaux servant à le financer.
- Elles / Ils se prononcent sur les investissements.
- Elles / Ils émettent les préavis communaux en matière d'aménagement du territoire.
- Elles / Ils adoptent les règlements communaux de portée générale.

Les Conseillères et Conseillers administratifs représentent le pouvoir exécutif de la commune :

- Elles / Ils gèrent le personnel, l'administration et les biens de la commune.
- Elles / Ils établissent le budget annuel de la commune.
- Elles / Ils mettent en œuvre les décisions prises par le Conseil municipal.
- Elles / Ils défendent les intérêts de la commune.

Pour voter :

- Avoir 18 ans ;
- Etre citoyen-ne suisse ou être domicilié-e en Suisse depuis 8 ans au moins ;
- Etre domicilié-e dans la commune ;
- Ne pas être privé-e de ses droits civiques en Suisse.

Une carte de vote ainsi que le matériel nécessaire est adressé lors de chaque votation ou élection aux personnes remplissant les conditions mentionnées ci-dessus.

Informations tirées de la brochure éditée par le Service des votations et élections – 022 327 87 00. La brochure complète sera distribuée à tous les ménages avant les élections.



Inscriptions dans les institutions de la petite enfance

Nous vous rappelons que les inscriptions auront lieu le mardi 6 mars dès 8h00 à la salle communale. (voir article en page 11)

Elections et Votations

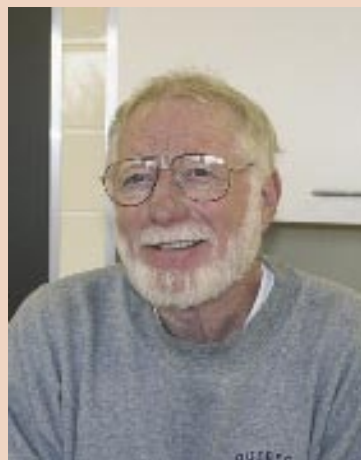
A compter de ce jour, l'affranchissement des enveloppes de vote sera à charge des votants.

Flash Info

Personnel communal

Après 4 ans passés au service des routes et espaces verts, Monsieur Roland Marchard a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous lui présentons nos meilleurs vœux pour une heureuse retraite. Pour le remplacer à son poste de jardinier, Madame Anne Schaerer, à qui nous souhaitons la bienvenue, a été engagée dès le 1er mars 2007.



Tréteaux de l'Arvaz

Le nouveau spectacle des Tréteaux de l'Arvaz aura lieu les 9, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 mars prochain à 20h30 à la salle communale.

(voir en pages 4 et 5)

Concert de Jazz

Le groupe **Jazz Boulevard** se produira le 22 mars prochain à 20h30 à l'Eglise de Veyrier.

Entrée libre.

Horaires du Bibliobus

BOIS-GOURMAND

Vendredi 10h30 - 12h30 Prolongations 022 418 92 70

Janvier	12	Juillet	–
Février	9	Août	24
Mars	9	Septembre	21
Avril	–	Octobre	19
Mai	4	Novembre	16
Juin	1-29	Décembre	14

PINCHAT-VEYRIER

Vendredi 10h30-12h30 / 15h30-18h30 Prolongations 022 418 92 70

Janvier	5 - 19	Juillet	6
Février	2 - 16	Août	17 - 31
Mars	2 - 16 - 30	Septembre	14 - 28
Avril	13 - 27	Octobre	12 - 26
Mai	11 - 25	Novembre	9 - 23
Juin	8 - 22	Décembre	7 - 21